

Information sur les modalités d'inscription des étudiants de CPGE à l'université de Caen Normandie

Le calendrier d'inscription :

La période d'inscription parallèle pour les étudiants de CPGE est fixée du 01/07/2025 au 30/11/2025.

La CVEC :

Vous devez préalablement à votre inscription vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Pour 2025-2026, le montant de cette contribution est fixé à **105 euros**.

Un grand nombre de bourses ouvrent droit à exonération. Même exonéré, vous devez obtenir puis présenter votre attestation d'acquittement.

Les droits d'inscription et modalités de perception :

Le tarif national des droits d'inscription universitaire est fixé par arrêté annuel ministériel.

Pour 2025-2026, il est de **178 euros**.

La perception des droits est faite par l'université par le biais de l'étudiant lors de son inscription. Les boursiers sont exonérés des droits de scolarité. Possibilité d'exonération ou d'accompagnement social (demande à saisir sur la plateforme [eCandidat](#) avant le 30/10/2025)

L'inscription :

Vous devez compléter le questionnaire de pré-inscription suivant : <https://enquetes.unicaen.fr/index.php/548293?lang=fr>

1. Vous recevrez par mail un lien individuel et personnalisé vous permettant de procéder à votre inscription administrative.
2. Une fois votre inscription administrative terminée, vous déposerez vos pièces justificatives
3. Après finalisation de votre inscription administrative, vous recevrez par mail les éléments nécessaires à la création et à l'activation de votre compte numérique, compte vous permettant d'accéder aux différents services numériques de l'Université (messagerie, demande de léocarte, certificat de scolarité ...). Si vous étiez inscrit en 2024/2025 à l'université de Caen, votre compte numérique sera automatiquement prolongé pour l'année universitaire 2025/2026.

La carte étudiant : « la [Léocarte](#) »

Une fois votre inscription en ligne finalisée et les pièces justificatives déposées et contrôlées, vous devez faire votre demande de Léocarte (<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-pratique/carte-etudiante/>). Cette carte permet l'accès aux services de l'université et du CROUS.

Si vous possédez déjà une léocarte (inscription en 2024/2025) une vignette 2025/2026 pourra être apposée par votre établissement sur présentation d'un justificatif d'inscription à l'université.

Les inscrits auront le statut d'étudiants de l'Université Caen Normandie. Ils bénéficieront des passerelles possibles et de tous les services accessibles aux étudiants : portail documentaire, messagerie, compte numérique, activités sportives, moodle, consultation des plannings, service médecine étudiante, service d'orientation,...

Informations disponibles sur le site de l'Université Caen Normandie à l'adresse suivante pour une première inscription <https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/sinscrire/sinscrire-en-cpge/> ou pour une réinscription <https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/se-reinscrire/>